

SECUR' Obsèques *

La vie est plus belle quand on ne pense plus qu'à elle

Parce qu'on profite mieux de la vie quand on a l'esprit tranquille, la Caisse d'Épargne vous permet de prévoir le financement de vos obsèques⁽¹⁾ et d'être assisté dans vos choix. Le contrat SECUR' Obsèques* est disponible de 40 ans à 86 ans, sans formalité médicale.

L'ESSENTIEL

- Un capital garanti suivant vos cotisations, entre 3000 et 8000 €, versé au(x) bénéficiaire(s) que vous aurez obligatoirement désigné(s) à l'adhésion pour financer vos obsèques⁽²⁾.
- Le recueil et l'enregistrement de vos volontés essentielles.
- Un accompagnement et une assistance par téléphone, 24h/24 et 7j/7⁽³⁾ pour vous dès l'adhésion, et pour vos proches le moment venu.

SOULAGER VOS PROCHES SUR LE FINANCEMENT DE VOS OBSÈQUES ET LES ACCOMPAGNER LE MOMENT VENU

> Vous décidez du montant du capital garanti pour couvrir tout ou partie de vos obsèques

À votre adhésion, vous choisissez le montant du capital garanti que vous souhaitez consacrer au financement de vos obsèques : entre 3 000 et 8 000 € par palier de 500 €. *(Remarque : le capital décès est non utilisable, à concurrence du coût des obsèques, par le(s) bénéficiaire(s) à des fins étrangères au financement des obsèques. De plus, le capital versé au bénéficiaire est susceptible d'être insuffisant pour couvrir les frais d'obsèques).*

> Vous payez votre cotisation sur 5 ans ou sur 10 ans

En fonction de votre budget, vous choisissez des cotisations temporaires :

- sur une durée de 5 ou 10 ans,
- d'une périodicité mensuelle, trimestrielle ou annuelle.

Le montant de cotisation est déterminé suivant votre âge, le montant du capital garanti, la périodicité et la durée de la cotisation que vous choisissez⁽²⁾⁽³⁾.

Exemples de cotisations mensuelles pour une personne âgée de 68 ans à l'adhésion ⁽⁴⁾		
Montant du capital garanti	Montant de la cotisation sur 5 ans	Montant de la cotisation sur 10 ans
3 500 €	59,90 €	32,67 €
6 000 €	102,34 €	55,83 €

Communication à caractère publicitaire.

(1) Capital affecté obligatoirement au financement des obsèques, hors rachat total du contrat par l'adhérent.

(2) Voir conditions et limites dans les conditions générales de SECUR' Obsèques.

(3) Modification de périodicité sous conditions exprimées dans les conditions générales de SECUR' Obsèques.

(4) Tarifs et montants en vigueur au 01/01/2016.



CAISSE D'ÉPARGNE

> Vous choisissez le(s) bénéficiaire(s) de ce capital⁽¹⁾

Le(s) bénéficiaire(s) désigné(s) recevra(ont) le capital garanti à l'unique finalité de financer vos obsèques⁽¹⁾.

Vous pouvez choisir comme bénéficiaire(s) :

- l'opérateur funéraire, qui recevra directement le capital garanti⁽¹⁾ pour les prestations d'obsèques, sans avances de vos proches,
- la(les) personne(s) de vos choix qui financera(ont) vos obsèques.

Le solde éventuel entre le capital assuré et le coût réel des obsèques sera versé au(x) bénéficiaire(s) que vous aurez désigné(s), ou à défaut à votre succession.

> Dès l'adhésion, vous êtes aidé dans vos démarches⁽²⁾

SECUR' Obsèques vous donne accès à une assistance téléphonique d'experts dédiés, disponible 7j/7 et 24h/24⁽²⁾. Vous disposez de conseils pratiques sur les obsèques : recherche d'opérateur funéraire, devis, conseils administratifs, logistiques et juridiques.

> Vos volontés essentielles sont enregistrées

Choix du culte, mode de sépulture, ... les experts de notre partenaire assistant⁽⁵⁾ vous conseillent sur les volontés essentielles et leur faisabilité. Elles sont enregistrées, si vous le souhaitez, dans un document confidentiel. Vous pourrez les modifier par la suite⁽²⁾ autant que de besoins.

> Le moment venu, vos proches bénéficieront du capital garanti et d'une assistance⁽³⁾

- Le capital garanti est versé au(x) bénéficiaire(s) que vous aurez désigné(s) dans un délai de 15 jours calendaires, suivant la réception du dossier complet par l'assureur⁽³⁾.
- Vos volontés essentielles, si vous les avez faites enregistrer, seront communiquées à vos proches.
- Grâce à l'assistance téléphonique, vos proches pourront, tout d'abord, être **accompagnés dans les démarches liées au décès⁽²⁾** : rapatriement du corps si besoin, choix des prestations funéraires et organisation des obsèques suivant vos volontés⁽¹⁾, informations et aide sur les procédures administratives et juridiques à accomplir (courriers types, coordonnées d'opérateurs funéraires, ...), avance de fonds pour l'organisation des obsèques.
- Si nécessaire, vos proches pourront bénéficier de **l'écoute et de la prise en charge psychologique** assurées par des spécialistes⁽²⁾.
- Enfin, vos proches⁽⁴⁾ pourront être soulagés par **un ensemble de services utiles au quotidien** pris en charge en partie par votre contrat⁽²⁾ : garde ou transfert des enfants, petits-enfants⁽²⁾ ou ascendants au moment de la cérémonie, garde d'animaux⁽²⁾, aide ménagère, accompagnement du conjoint survivant dépendant (bilan social, livraison de médicaments, portage de repas, portage d'espèces, coiffure à domicile, visite d'un ergothérapeute au domicile, service travaux pour l'aménagement du domicile, aide au déménagement, nettoyage du logement,...).

Communication à caractère publicitaire.

(1) Capital décès non utilisable, à concurrence du coût des obsèques, par le(s) bénéficiaire(s) à des fins étrangères au financement des obsèques. Le capital versé au bénéficiaire est susceptible d'être insuffisant pour couvrir les frais d'obsèques.

(2) Voir conditions et limites dans les conditions générales de SECUR' Obsèques.

(3) Délai de carence d'un an à compter de la date d'effet de l'adhésion, en cas de décès suite à une maladie. Passé le délai de carence, en cas de solde positif entre la facture des obsèques et celui du capital décès celui-ci est versé au(x) bénéficiaire(s) désigné(s).

(4) Proches : conjoint de droit ou de fait ainsi que les descendants et ascendants directs.

(5) Prestations d'assistance réalisées par Inter Mutuelles Assistance.

* SECUR' Obsèques est un contrat d'assurance décès de BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances, distribué par BPCE, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 467 226 960 euros, siège social : 50, avenue Pierre Mendès France 75201 Paris Cedex 13 RCS Paris N°493 455 042, Intermédiaire d'assurances immatriculé à l'ORIAS sous le n°08 045 100. Les prestations d'assistance sont assurées par Inter Mutuelles Assistance, entreprise régie par le Code des assurances.

EDEP : 11.2015.31346



CAISSE D'ÉPARGNE